



Octobre 2016

RENCONTRE AVEC LA MAISON DE LAÏCITÉ DE TROOZ



Mardi 8 novembre 2016 à 20 heures

LA GUERRE D'ESPAGNE RACONTÉE AUX ENFANTS

Conférence/débat par M. Miguel FERNANDEZ.



Les animations se déroulent dans nos locaux, sauf avis contraire.
Info : MLOA - 0498 772 451 ou info@maisonlaiciteourtheaisne.be

Liberté Egalité Fraternité

Organisée par l'Alliance française de Liège, il m'a été donné d'assister à la conférence de François BAYROU ce 25 avril. Le thème en était : «Les valeurs de la République».

François BAYROU, éminente personnalité centriste et chrétienne pratiquante eut la responsabilité du Ministère de l'Education nationale (F) à trois reprises. La répétition de sa désignation à ces hautes responsabilités signifie en soi la valeur de l'homme dont je respecte les convictions à la fois politiques et religieuses. Ancien enseignant à l'école publique, il a toujours affirmé sa laïcité version française. (X)

Sa vision, son expérience, sa formation d'agrégé en lettres classiques en font non seulement un orateur brillant, mais de plus une référence qui compte dans la pensée actuelle. Avec toutefois un bémol...

Bien entendu que chacun peut se ranger derrière sa conception de la laïcité, quand il évoque l'égalité entre les différentes religions et l'affirmation d'un refus du religieux ! Bien entendu que chacun partage son refus de permettre à quelque religion que ce soit de se mettre au-dessus de la Loi ou d'en faire carrément LA loi !

Bien entendu qu'il n'érige pas dans le registre des valeurs les trois forces dominantes de notre pays voisin que sont les vendeurs d'armes, les banques et les magnats des conglomérats de la presse !

Mais commentant les valeurs liberté, égalité, fraternité, dans un raccourci étonnant, il parodie Saint Paul (épître aux Corinthiens) en assimilant foi à liberté, espérance à égalité et charité à fraternité...

N'y a-t-il pas dès lors un début de déni de ces valeurs républicaines à partir du moment où leur signification première reprise par nombre de leurs commentateurs historiques, dont Robespierre, par exemple, se confond - c'est le cas de le dire- avec des valeurs religieuses qui ne recouvrent évidemment pas celles de soixante-huit millions de citoyens français constitués en République et celles des autres, dont moi, qui la souhaiterait également, cette République laïque ? Débat ouvert !

P. M.

(X) Père de six enfants dont l'un est assistant à l'Université de Liège, il est crédité de 13% des intentions de votes à l'élection présidentielle prochaine, à égalité avec Jean-Luc Mélenchon et...François Hollande, pour, hélas, 30 % à Marine LE PEN...



Périodique de la Maison de la Laïcité • n° 14 • JUIN 2016

TTIP, TISA, voire encore CETA ... Kezako ??? Tout cela ne vous dit peut-être rien !



Ces traités que d'aucuns annoncent comme étant des avancées de « libre-échange » sont négociés par l'Union Européenne.

Ils pourraient avoir de douloureux impacts sur nous, citoyens « lambda ».

L'Union Européenne, soutenue, « entretenue » par les multinationales, poursuit aujourd'hui ses négociations avec les Etats-Unis dans le but d'aboutir à un traité transatlantique, le TTIP.

Quoiqu'en disent les acteurs, ces négociations quelque peu « opaques », voire « obscures », pour le « quidam », sont réalisées sans aucun « vrai » débat démocratique.

Elles concernent pourtant, sans exception, tous les citoyens européens, leurs emplois, leurs acquis sociaux, mais aussi l'environnement.

Il nous faut bien constater que le système social européen est bien différent du système américain, où la protection des travailleurs et des consommateurs n'est absolument pas une priorité.

Les « travailleurs pauvres » sont légion outre-Atlantique.

Les Etats-Unis n'ont par ailleurs ratifié que deux des huit conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant les droits des travailleurs.

Sans que nous ayons eu notre mot à dire, l'émergence d'un accord serait pour tous un nouveau « nivellement par le bas », en faveur de multinationales, qui sans vergogne, n'hésitent pas à délocaliser leurs activités tout en engrangeant d'indécents profits.

Rêvons-nous d'un tel monde pour nos enfants, petits-enfants et suivants ?

Le premier test politique pour l'Europe en matière de « traités transatlantiques », ce sera le CETA, l'accord de libre-échange Europe-Canada.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il avance à grands pas ces derniers temps.

Le CETA est d'une importance cruciale dans le débat sur le TTIP, car il serait alors le premier accord européen à dépasser le simple « libre-échange » pour s'attaquer directement aux réglementations des Etats.

Voici donc ce que nous préparent nos Institutions européennes, ... un « petit amuse-gueule » pour passer ultérieurement à l'immanquable plat principal, le TTIP.

Informez-vous en consultant : <https://stop-ttip.org/fr/>

Et si, sans étayer vos pensées par d'autres lectures « critiques », vous estimez encore que les informations qui transitent par ce site sont inutilement « alarmistes », lisez, réfléchissez librement, manifestez votre esprit critique, enfin ... !

Peut-être vous sentirez-vous un peu plus « responsable » de votre avenir, en conscience ?

A. F.

SOUVENIR DE VACANCES

Aujourd'hui, M. E. Luderc, touriste lambda, est fébrile, fou de joie. Il vient de recevoir son billet d'avion pour enfin vivre les vacances dont il rêve depuis longtemps. De l'aventure, des frissons, du jamais vu, de nouvelles sensations, des risques. Oui mais mesurés : son voyageur lui a proposé un séjour dans une petite ville d'Ukraine, à l'Est de l'Europe. 10 000 touristes anglais, américains et scandinaves y sont accueillis chaque année, tout y est prévu pour un séjour mémorable.

Quinze jours plus tard, le voyage et l'installation à l'hôtel, spécialement aménagé, se déroulent à merveille. « Zone interdite », voilà le lieu que M. E. Luderc et ses compagnons de voyage vont visiter. Une zone redevenue verte, avec des forêts peuplées d'animaux et quelques 150 habitants de retour d'un exil forcé. Le tour comprend la visite de la ville fantôme de Pripjat avec son gymnase, théâtre, hôtels, parc d'attraction et tous ses bâtiments tombant en ruines disparaissant peu à peu sous la végétation. Ensuite la « Forêt rouge » nom donné à la végétation devenue brunâtre après avoir absorbé des taux très élevés de radioactivité, pour ensuite terminer par la découverte du réacteur 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl qui a explosé le 26 avril 1986. Oh, pas de panique, suivant un expert, ancien directeur de programme sur la protection contre les radiations à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) les dangers sont minimes. De plus, les autorités ukrainiennes ont ouvert le site au tourisme !

Donc, notre touriste peut être totalement rassuré car tout est prévu pour sa sécurité suivant les mots même du guide qui les accompagne. Juste une légère mise en garde avant d'entrer dans la zone, comme lorsque vous pénétrez dans n'importe quel lieu un peu « inhabituel » : les autorités insistent sur le fait de ne pas manger, boire ou fumer

en plein air, de ne pas marcher hors des sentiers, de se couvrir, et de ne pas laisser son corps ou ses affaires toucher le sol... Tout est sous contrôle, n'est-ce pas ?

Alors pourquoi construit-on un nouveau sarcophage sur celui qui avait été placé à la hâte en 1986 pour couvrir les 200 tonnes de restes d'uranium et de plutonium ? On le sait, les déchets radioactifs ne peuvent être éliminés, ils peuvent juste être stockés jusqu'à ce que les ingénieurs trouvent ce qui s'est passé et que faire des déchets. Les habitants évacués après l'accident, comme les « ouvriers » nettoyeurs du site, contaminés, sont morts de souffrances terribles, brûlés de l'intérieur par un mal qu'ils ne voyaient ni ne sentaient. Aujourd'hui encore beaucoup d'enfants de cette région souffrent de maladies conséquentes à ces contaminations. Et, les parents, faute de revenus suffisants, ne peuvent les faire soigner correctement. Directement après l'explosion, les autorités ont minimisé les faits et les conséquences. Les ingénieurs ne s'expliquent toujours pas les causes de l'accident. Mais directement un nuage chargé d'éléments radioactifs s'est formé au-dessus de la centrale. Poussé par les vents il est arrivé sur la Belgique, les Pays-Bas et la France. Peu disciplinés ces nuages migrants chargés de mort.

M. E. Luderc refuse de croire les écologistes pessimistes. On ne le laisserait pas déambuler sur le site contaminé s'il présentait un quelconque danger pour sa santé. D'ailleurs l'an prochain, pour comparer, il se rendra à Fukushima. Pour plus de sécurité, il appliquera le conseil judicieux prodigué dans la série « South Parc » : « Pour se protéger des poussières radioactives, toujours avoir à portée de main une couverture pour se cacher dessous ».

Les vacances c'est fait pour s'éclater non ?
C. M.

Assemblée générale du CAL Une nouvelle définition de la laïcité

Ce 16 avril dernier, le CAL a tenu son assemblée générale annuelle à Bruxelles. Les délégués se sont prononcés à une très large majorité pour une modification de l'article 4 des statuts.

Cet article est fondamental puisqu'il définit la laïcité.

Cette nouvelle définition s'énonce ainsi : « La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute influence religieuse. Il oblige l'Etat de droit à assurer la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen. »

Voilà une définition qui ouvrira plus la porte aux multiples interprétations qu'avait pu susciter la définition précédente.

Si l'on veut arriver à une vie commune apaisée où chacun ne cherche pas à imposer ses propres choix à l'ensemble de la société, la laïcité telle que définie à l'article 4 des statuts du CAL, est la bienvenue. Nous avons tous tout à y gagner. Et les religions, les premières, qui y trouveront la garantie de leur pérennité et de la liberté de leurs adeptes de pratiquer le culte de leur choix ou de n'en pratiquer aucun.

Extrait d'Espace de libertés N° 449 Mai 2016

Conseil de lecture



Jacques de Saint Victor

BLASPHEME

Brève histoire
d'un « crime imaginaire »

L'ESPRIT DE LA CITÉ
GALLIMARD

Après avoir retracé l'histoire du blasphème au cours des siècles jusqu'à 1791 quand le délit fut aboli par l'Assemblée constituante, l'auteur, Jacques de Saint Victor (historien du droit et professeur à l'université Paris-XIII) examine le « blasphème » sous l'angle de notre société.

Les attentats perpétrés contre Charlie puis ceux de novembre 2015 ont de nouveau placé ce crime imaginaire à l'avant-plan de l'actualité. On reparle depuis lors du « respect des religions » ou du « respect des convictions intimes ».

Déjà, des films comme La dernière tentation du Christ ou Ave Maria avaient déclenché l'ire des catholiques qui avaient via la justice tenté de faire interdire leur projection. Les caricatures de Mahomet ont mis le feu aux poudres chez les musulmans.

Au sommet de l'Etat, François Hollande s'est pris les pieds dans la laïcité en déclarant que « la France reconnaît tous les cultes » alors que justement la République n'en reconnaît aucun. Il s'est engagé peu après le 11 janvier à poursuivre en justice l'« islamophobie ».

Et nous voici en pleine confusion : confondant le respect dû aux croyants, aux personnes en général, qu'elles croient ou pas, et la liberté de penser ou de critiquer une idéologie que celle-ci soit une religion ou une croyance.

La laïcité a toujours protégé les croyants mais n'a jamais protégé aucune religion. On confond volontairement les fidèles, dont la foi appelle la plus grande considération, et les doctrines et les institutions religieuses qu'il doit être possible de critiquer sans réserve, sous peine d'anéantir toute liberté d'expression. Il serait absurde pour le monder laïque de revendiquer un « droit » au blasphème alors qu'il existe déjà une liberté de blasphémer.

La société libérale laïque reste en définitive la seule réponse à ce défi du blasphème, elle est la seule capable d'accompagner les esprits à se libérer eux-mêmes, quand ils le voudront, ou le pourront, de leurs identités closes.

Blasphème, Brève histoire d'un « crime imaginaire » par Jacques de Saint Victor

Gallimard L'esprit de la Cité, 127 pages, 14 €

A. W.



SOUTENEZ DÈS MAINTENANT NOTRE ACTION

Vous vous sentez en accord avec les valeurs de la Laïcité ? Vous aimez nos activités et voulez nous soutenir : devenez membre en versant la cotisation annuelle de 7 €/personne. Vous recevrez de ce fait : notre Trimestriel, un avis d'annonce de chaque manifestation, une news letter de la Fédération des Maisons de la Laïcité, les services de cérémonies laïques.

Compte bancaire : BE61 000-4217771-17

avec la mention « cotisation 2016, nom, prénom et adresse postale ».

L'INFORMATION DE LA MLOA EN CONTINU

- Visitez notre site Internet, WWW.MAISONLAICITEOURTHEAISNE.ORG
- Transmettez-nous votre adresse postale ou courriel pour recevoir notre trimestriel et les news.